

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-

**Séance du 7 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET,

**Absents excusés** : Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Jean-Louis PUECH, Thierry VIEULES, Olivier JUMEZ,

**Ont donné procuration** : Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Valérie VITHE à Colette VEROLLET, Jean-Louis PUECH à Jean-Pierre LANNES, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 22. Nombre de votes : 26.

-Date de la convocation : 30/10/2024 - date d'affichage : 30/10/2024.

-:-:-:-:-

**Délibération n° 2024/72**

**Objet:** Budget principal – Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables – Années 2018 à 2021

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,
- Vu la demande d'admission en non-valeurs du Service de gestion comptable d'Albi pour le Budget principal,
- Vu le budget principal 2024,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'admettre en non-valeurs les produits pour un montant de **506,65 €** pour les années 2018 à 2021 se décomposant comme suit :

Année de référence	Référence pièce	Montant	Objet
2018	T-704900000034	506,00 €	Allocation CAF résident ex-Foyer logement
2021	T-721586210033	0,65 €	Loyer résident ex-Foyer logement
<b>TOTAL</b>		<b>506,65 €</b>	

**DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du Budget principal de la communauté de Communes.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20241107-07112024\_72-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Serge CAPGRAS

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 8 novembre 2024.